



Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 28 JAN. 2025

ID : 085-200061265-20250123-2025\_1\_12-DE



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 21

DELIBERATION  
DL CIAS 2025-1-12

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-Préfecture le : 27 JAN. 2025
- la publication le : 28 JAN. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 16 janvier, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

**Conseillers présents** : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, François COURTIN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

**Conseillers absents et excusés** : Roselyne ARCHAMBAUD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Nelly HERROU, Christine ROBRIQUET.

**Pouvoirs** : François BLANCHET à André COQUELIN, Céline DELOMME à Muriel HABERT, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET.

Catherine GALAND est désignée secrétaire de séance.

**Actions de prévention seniors :**  
**4ème édition du cycle bien-être**

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 28 JAN. 2025

ID : 085-200061265-20250123-2025\_1\_12-DE

Il est proposé de reconduire le cycle bien-être. Il s'agit d'un cycle de 6 séances de découverte d'une activité au choix entre :

- DO-IN avec David Gillaizeau
- QI GONG avec Nathalie Kreuther
- Pilates avec Fanny Viard
- Sophrologie avec Annie Van Der Loop

Après 3 années d'expérimentation, nous avons noté que les activités de bien-être nommées ci-dessus sont celles qui sont le plus sollicitées par les seniors.

Le nombre de participants sera limité en fonction de l'activité et des préconisations de l'intervenant. Il s'agit de privilégier la qualité et l'échange, à la quantité de personnes accueillies.

Chaque activité aura lieu sur une commune différente.

L'objectif est bien de rayonner sur le territoire de manière à permettre à tous les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie d'avoir accès aux mêmes activités.

Ainsi, le DO-IN aura lieu sur la commune de Coëx, le QI-GONG au Fenouiller, le Pilates sur la commune de Saint Maixent sur Vie et la Sophrologie à Landevieille. Les ateliers se dérouleront entre en novembre et décembre 2025.

Comme l'année passée, il est proposé de définir un coût de 5 € par personne pour l'ensemble du cycle soit 300 € de participation usagers estimée.

Un dossier sera déposé auprès de la Conférence des Financeurs afin de prendre en charge une partie du coût du cycle. La somme sollicitée est de 3 343 €.

Le coût des prestations s'élève à 3 643 € ainsi que 200 € de convivialité. Le reste à charge pour le CIAS, si la subvention est accordée, sera de 200 €.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de délibération suivant :

**Le Conseil d'Administration,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,**

**Vu l'avis de la commission consultative du 12 novembre 2024,**

**Vu le rapport,**

**Considérant que les crédits correspondants seraient inscrits au BP 2025,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver la mise en œuvre du projet « Cycle bien-être 4<sup>ème</sup> édition » aux seniors du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans les conditions citées au rapport, pour l'année 2025,**

**Article 2 : d'arrêter le tarif de 5€ par personne pour l'ensemble du cycle,**

**Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier d'appel à projet auprès de la Conférence des Financeurs,**

**Article 4 : de préciser que les crédits seront ajoutés au BP 2025,**

**Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

**Givrand, le 27 janvier 2025,  
Le Vice-Président du CIAS**

**Jean SOYER**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérécourse citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*